

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
MONDIALE

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère de l'Energie et du Pétrole

Projet de Développement des Ressources Energétiques et appui au Secteur Minier
(DREAM 1)

Intitulé de la mission : Recrutement d'un consultant (firme) pour une assistance technique dans le cadre du projet PPP de Zone dédiée aux secteurs de l'énergie à Nouakchott (ZESN)

Financement : IDA-Banque Mondiale/ ID V 5190-MR

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés): 02

1. La Mauritanie dispose d'un grand potentiel d'hydrogène bas carbone à base de ressources d'énergie solaires et éoliennes estimées à 4000 GW dont 10% est exploitable dans l'immédiat.

Ces réserves énergétiques s'ajoutent aux champs de gaz à grande quantité qui sont exploitables à de faibles niveaux d'émissions en carbone. Le pays dispose également d'énormes réserves minières de fer, de cuivre et d'or qui ont été prouvées et d'importantes réserves en minéraux essentiels à la transition énergétique identifiés, tels que le nickel, le cobalt et le lithium.

Ces potentiels constituent de grandes opportunités de développement durable pour le pays. Pour aider la Mauritanie à tirer profit de ces opportunités, la Banque mondiale s'est engagée à financer une série de projets, intitulées « Projet de Développement des Ressources Energétiques et appui au Secteur Minier (DREAM) ».

L'objectif principal de cette série de projets est d'aider le Gouvernement mauritanien à tirer parti de ses ressources énergétiques, en particulier l'hydrogène vert, et minérales pour un développement économique à faibles émissions à gaz à effet de serre.

2. Dans ce cadre, le groupe de la Banque mondiale a accordé au Gouvernement de la Mauritanie une avance pour la préparation de la phase 1 (DREAM 1). Le Gouvernement de Mauritanie a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un consultant (firme) pour une assistance technique dans le cadre du projet PPP de Zone dédiée aux secteurs de l'énergie à Nouakchott (ZESN).**
3. Le travail du Consultant comprendra notamment les activités et tâches suivantes :

Les livrables attendus pour de la présente mission comprennent deux parties :

a) Partie des livrables rémunérée au forfait :

➤ **Service 1 :** fournir les livrables suivants :

Livrable 1 :

- Un règlement de dialogue ;
- Les annexes du Règlement de dialogue : un guide de rédaction des offres notamment les formulaires financiers et juridiques et un modèle de garantie de soumission ;

Livrable 2 :

- Un programme fonctionnel tel que défini à l'article 21 du décret 2021-115 portant application de la Loi 2017-006 modifiée par la Loi 2021-006 relative au Partenariat Public-Privé ;

Livrable 3 :

- Projet de Contrat PPP et ses annexes, y compris les modèles de garantie.

b) Partie des livrables rémunérée aux temps passés :

➤ **Service 2 :** Accompagner le Comité de dialogue durant la phase de passation.

- Fournir les conseils, documents et notes techniques que le Comité de dialogue sollicitera, avec une rémunération basée sur le temps passé ;
- Assister le comité de dialogue lors des discussions avec les candidats, couvrant tous les aspects du projet (technique, juridique et financier) ;
- Apporter les modifications nécessaires au Dossier de Consultation suite aux réunions de dialogue avec les candidats, conformément à la réglementation PPP en vigueur ;
- Assister le comité de dialogue dans la mise au point et la finalisation du contrat PPP avec l'attributaire pressenti ;
- Fournir les avis, notes et documents techniques demandés par le comité de dialogue.

Pour plus des détails sur les objectifs de la mission voire les termes de références sur le lien ci-dessous.

4. Les termes de références de la Mission peuvent être consultés sur le lien suivant :

https://drive.google.com/file/d/1MbHC94vFgiQ_bp9UEF-n1DHaGbSlj2u6/view

5. Il est prévu que les prestations s'étaleront sur une période de Neuf (9) mois.

6. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci-dessous :

Expérience en matière assistance technique pour des projets de Partenariat Public Privé (réalisation des études PPP ou assistance en phase de passation)	20 Points
Expérience dans la Rédaction des documents de consultation PPP (règlement de consultation, cahier des charges ou programme fonctionnel et projet de contrat de PPP)	35 Points
Expérience dans l'assistance de l'évaluation des offres techniques et financières des candidats	15 points
Assistance dans le cadre de dialogue compétitif (discussion avec les candidats sur les aspects techniques, financiers et juridiques du projet)	20 points
Assistance pour la mise au point et la finalisation du contrat de PPP	10 points

7. L'Unité de Gestion du DREAM invite les firmes de consultants (« Consultants ») intéressées à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
8. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualification des Consultants (QC), telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (***Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - Juillet 2016*** révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020).
9. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « *Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants* » [Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020, Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. La Banque Mondiale exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n'aient pas de conflit d'intérêts.
10. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Si le candidat est un groupement, il doit inclure dans son dossier de candidature, soit une copie de l'accord de Groupement liant tous les membres du Groupement, soit une lettre d'intention de constituer un tel Groupement signée par tous les membres du Groupement et assortie d'un projet d'accord. Les références des membres d'un groupement seront consolidées lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt si l'accord de groupement indique que les membres seront conjointement et solidairement engagés vis-à-vis du client pour réaliser la mission au cas où leur groupement serait retenu.
11. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès du DREAM, e-mail : projet@dream.mr en mettant en copie Monsieur le Coordonnateur du projet, E-mail : a.ould.ahmed@gmail.com Tel : (222) 44 59 59 16, aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi

12. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Energie et du Pétrole ;
- Un tableau présentant les références générales et spécifiques attestées par les bénéficiaires de la mission (pertinentes pour la Mission).

Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :

- Le bénéficiaire de la mission ;
- La période de réalisation de la mission ;
- Une présentation sommaire de la mission.

Le Consultant doit fournir également une copie du Registre de commerce et le Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

13. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Energie et du Pétrole par courrier postal à l'adresse de la CPMP : Tevragh-Zeina Ilot K extension lot 0°768 sur la route qui mène à l'hôtel CASA BLU ou par courrier électronique à l'Adresse E-mail : cpmp.mpme@gmail.com, au plus **tard le jeudi 24 Avril 2025 à 12 Heures 00 GMT.**